

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 janvier 2020 portant changement de dénomination sociale pour prothèses endosquelettiques applicables au pied de la société ENDOLITE et radiation du pied à restitution d'énergie ECHELON inscrits au titre II de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS2001040A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 165-1 à L. 165-5 et R. 165-1 à R. 165-28 ;

Vu le courrier de la société BLATCHFORD France du 19 novembre 2019 informant de la reprise de distribution des produits de la société ENDOLITE ;

Vu la demande de la société BLATCHFORD en date du 3 décembre 2019 de radier le pied à restitution d'énergie ECHELON actuellement inscrit sur la LPP sous le code 2769383,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Au titre II de la liste des produits et prestations remboursables, chapitre 7, section II, « A. – Prothèses du membre inférieur », chapitre III, 6. Variantes optionnelles pour prothèses endosquelettiques, applicables au pied :

1. La rubrique « Société ENDOLITE France (ENDOLITE) » devient « Société BLATCHFORD France (BLATCHFORD) » et dans le libellé court du code 2742214 correspondant au pied MULTIFLEX, « ENDOLITE » est remplacé par « BLATCHFORD » ;

2. Dans le paragraphe « Pied à restitution d'énergie de classe III » :

a) La rubrique « Société ENDOLITE France (ENDOLITE) » devient « Société BLATCHFORD France (BLATCHFORD) » ;

b) Dans la nouvelle rubrique « Société BLATCHFORD France (BLATCHFORD) », dans le libellé court des codes 2772209, 2769383 et 2759338, « ENDOLITE » est remplacé par « BLATCHFORD ».

Art. 2. – Le code 2769383 est radié.

Art. 3. – Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} février 2020.

Art. 4. – Le directeur général de la santé et la directrice de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 janvier 2020.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint à la sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*

B. MARIN

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

N. LABRUNE

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,
N. LABRUNE*